

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 2005

**Artikel:** Croatie : le Valium du Dr Levrat : la position du parti socialiste est incohérente et dangereuse  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014139>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un mandat de repositionnement

Les nouvelles bilatérales: essayer pour voir

André Gavillet - 02 septembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24154>

Des accords spécifiques, négociés, sont depuis quelques années l'expression de nos rapports avec l'Union européenne. Cette méthode est qualifiée de «*voie bilatérale*». Jusqu'à ce jour, le peuple l'a toujours ratifiée.

Toutefois, en 2013, l'objectif a changé. Le Conseil fédéral continue à ratifier des accords sectoriels, même quand ils sont mineurs; s'y ajoutent parfois quelques ententes bilatérales de plus grande importance. Mais les demandes de Bruxelles (fixer un cadre général, poser le principe de la reprise par la Suisse des règles de l'Union européenne, s'entendre sur une instance de recours pour régler les problèmes) ont constraint le gouvernement suisse à envisager l'élargissement du bilatéralisme. Cette nouvelle approche devra permettre de poser les principes généraux, épargnant les disputes de

détail.

Ainsi, le Conseil fédéral a dû accepter que soit recherchée une méthode globale, comme le souhaite Bruxelles: d'abord se mettre d'accord sur un cadre institutionnel avant la mise à l'épreuve de cas concrets, comme ceux que posent le transport et la vente de l'électricité.

Le Conseil fédéral a donné son approbation au nouveau projet de «*mandat de négociation*» élaboré par le département fédéral des affaires étrangères. L'essai sera tenté. C'est un changement réel quoique très prudent, du type «*essayons pour voir*».

## Observateurs

La visée d'un mandat global de négociation doit être soutenue par toutes les forces disponibles. Les risques ne peuvent être courus avec un

front trop exigu.

La Suisse, dans sa hantise des «*juges étrangers*», multiplie les «*Cours*». Elle cherche désespérément l'introuvable nombre impair qui, divisé par deux, donnerait un nombre pair.

La Suisse peut certes, avec les exigences de la démocratie directe, espérer que la Cour de Luxembourg, si elle juge un dossier singulier, tiendra compte de ses spécificités, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un intérêt matériel.

Mais surtout, le mandat de négociation doit nous donner les moyens d'affirmer un compagnonnage européen. Plus qu'une simple question de palier partagé dans un immeuble, c'est un destin commun, géographique et économique.

Le repositionnement de la Suisse est en jeu.

# Croatie: le Valium du Dr Levrat

La position du parti socialiste est incohérente et dangereuse

Albert Tille - 31 août 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24137>

«*Le PS salue l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, nouveau membre*

*de l'Union européenne.*» C'est ainsi que débute le [communiqué](#) inspiré par le

président Levrat qui conclut: «*Le PS Suisse ne soutiendra l'extension de la libre*

*circulation à la Croatie que si certaines conditions précises sont remplies. Celles-ci seront formulées et adoptées lors de l'Assemblées des délégué-e-s qui se tiendra à fin octobre.»*

Le parti, qui dans son programme politique de 2010 demandait l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, serait donc prêt à se joindre à l'UDC pour rejeter l'accord avec la Croatie et remettre en cause l'ensemble de l'édifice de nos relations avec Bruxelles. Ce serait un beau gâchis.

En fait, le président du PS renouvelle et précise une menace déjà lancée. «Pour Christian Levrat, poursuit le communiqué, *seul un renforcement des mesures d'accompagnement, principalement dans le marché du travail et du logement, est à même de garantir que les bénéfices de la libre circulation des personnes puissent profiter à l'ensemble de la population. Il s'agit là d'une condition essentielle et non négociable.»*

Saluons les mesures préconisées qui sont tout à fait pertinentes. Leur introduction permettrait de rassurer la population inquiète des conséquences de la forte immigration que nous enregistrons. Mais on ne brandit une menace que si l'on est prêt à la mettre à exécution.

L'accord sur l'extension de la libre circulation avec la Croatie, que le Conseil fédéral vient de mettre en *consultation*, ne représente d'évidence aucune menace d'invasion migratoire. En 2023, ce petit pays de 4,3 millions d'habitants aura droit à 300 permis de longue durée et à 300 autorisations provisoires d'une validité inférieure à une année. Une clause de sauvegarde pourra être invoquée jusqu'en 2026. Qui peut dire quelle sera alors la situation économique en Suisse et en Europe? Dire non à la Croatie pour protéger le marché du travail dans une décennie ne serait qu'un *placebo* pour apaiser les craintes de la population.

Pour s'en convaincre, reprenons les déclarations dans *Le Temps* du même Christian Levrat qui s'opposait à l'activation de la clause de sauvegarde par le Conseil fédéral: «*On vend du Valium à la population. Tout le monde sait bien que l'utilité sera nulle. Son application s'inscrirait dans la logique de l'UDC qui veut faire croire que le nombre de migrants peut être déterminé par le régime juridique appliqué. Or l'histoire de la migration en Suisse montre que ce qui est déterminant c'est la demande de main-d'œuvre et les conditions sur le marché du travail... Ce n'est pas en additionnant les actes symboliques, totalement inefficaces, que l'on gagne la confiance des gens.»*

Après le Valium administré dès le 1er juin par le Conseil fédéral, le Dr Levrat propose donc de renouveler l'ordonnance. Pour que l'on fasse confiance à la politique de son parti?

## Une fin de législature au risque de l'immobilité

Un tour d'horizon à deux ans des élections fédérales

Jean-Daniel Delley - 29 août 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24123>

Au cours de la deuxième moitié de la législature 2011-2015, le Parlement peinera à faire avancer les dossiers en attente. D'une part, ces dossiers sont hautement conflictuels. D'autre part, l'échéance électorale de

l'automne 2015 ne va pas favoriser la recherche de solutions consensuelles, chaque formation cherchant plutôt à se distinguer de ses concurrentes.

Les élections fédérales de 2011 ont sensiblement modifié le visage du Parlement. Jamais depuis l'introduction de la proportionnelle en 1919, la répartition des sièges entre les partis n'avait connu de telles